

Image not found or type unknown



## indemnisation dévaluation immobilier

Par **ZANCHETTA**, le **18/11/2010** à **19:04**

Bonjour,

Suite à une inondation classée "catastrophe naturelle", la zone a été classée "zone inondable". De ce fait l'immobilier n'est plus négociable. Peut-on espérer une indemnisation de ce préjudice?

Merci de considérer ma question.

Le président de l'association des riverains de l'Aulouste.